

13 avril 2021

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève.

Rapport de M^{me} Léonore Baehler.

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 22 juin 2020. Il a été traité le 12 janvier 2021 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève, sur la parcelle privée de la Ville de Genève N° 1521.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si le crédit d'étude est suivi d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, le crédit d'étude sera amorti en une annuité.

Séance du 12 janvier 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez présente le parc animalier du bois de la Bâtie et rappelle à la commission que le réaménagement du parc animalier s'inscrit dans la suite logique des projets de revalorisation du bois de la Bâtie (PR-1228). Il mentionne qu'un certain renouvellement des animaux de ce parc est nécessaire, des animaux plus proches des réalités locales avec une mise en valeur de la faune genevoise. Il indique que de nombreuses infrastructures de ce périmètre sont vétustes et nécessitent des changements comme des sols perméables.

Le président demande un point de situation sur le projet de réaménagement du parc de la Bâtie.

M. Robert rappelle aux commissaires que des travaux sont en cours dans le bois de la Bâtie. Il explique que la demande de crédit de la proposition PR-1228 de 14 671 400 francs visait à sécuriser les cheminements, aménager une zone de loisirs avec de nouveaux jeux et créer un nouveau local technique. Il ajoute que le restaurant «Le Chalet» a par ailleurs été démonté et est remplacé aujourd'hui par une buvette saisonnière.

M. Robert informe que les cheminements ont été largement rénovés, tout comme les clôtures et les lumières. Il montre brièvement aux commissaires des images illustrant la situation avant/après de plusieurs sites au sein du bois de la Bâtie. Il mentionne que les belvédères ont été réaménagés apparemment tels que conçus originellement. Il montre également le pavillon et la place de jeux qui se trouvent dans le prolongement de la pataugeoire.

Rappel historique

M. Robert rappelle que le parc animalier actuel n'avait pas eu vocation d'accueillir des animaux initialement. En effet, c'est le débordement naturel du réservoir qui avait formé un petit étang sur lequel des cygnes s'installèrent qui en est à l'origine. Par la suite, les services de la Ville ont ramené des biches. En 1963, un camping s'est installé sur les lieux. Le parc que l'on connaît de nos jours a été inauguré il y a seulement 35 ans, en 1986. La volière pour oiseaux, datant de 2008 (ayant coûté 750 000 francs), avait été réalisée comme mesure de prévention contre la grippe aviaire.

Les commissaires sont informés que les barrières pourraient être réduites et qu'une réflexion sera menée sur l'apport d'eau fraîche dans l'étang. M. Robert précise également que le projet prévoit de trouver une solution permettant d'alimenter l'étang du parc animalier avec un pompage possible dans le Rhône.

Il indique ensuite que désormais les enclos sont de plus en plus volumineux dans tous les parcs animaliers de Suisse avec moins d'animaux afin qu'ils aient plus d'espace. Il mentionne que le parc animalier de la Bâtie compte 316 espèces différentes. Il compare le parc animalier de Berne, 15,5 hectares, ainsi que le parc Lange Erlen à Bâle qui mesure plus de 20 hectares pour moins de 300 espèces.

M. Robert explique que le projet entend proposer dans le futur un parc plus moderne avec des activités pédagogiques en partenariat avec le WWF. Le parc devrait être mieux intégré dans le bois de la Bâtie avec l'étang comme élément central. Il précise que le réservoir pourrait aussi être valorisé pour différents usages, raison pour laquelle le groupe d'experts pluridisciplinaires proposera des projets à cet égard. Il évoque encore la composition de ce groupe d'experts en indiquant que tout est ouvert à ce jour. Il observe qu'il serait possible d'envisager d'accueillir plus d'animaux de ferme, ou d'imaginer un sanctuaire pour des animaux blessés. Le parc pourrait également être amené à collaborer à la conservation d'espèces anciennes ou à la réinsertion d'espèces. Il évoque par exemple le zoo de la Garenne qui s'est orienté dans ce sens.

La procédure de sélection qui nécessite beaucoup de temps pourrait être lancée à l'automne 2021 pour une inauguration en 2026.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce que deviendront les animaux présents actuellement dans le parc animalier.

M. Robert mentionne que la faune actuelle est plutôt de nature locale et il remarque que seuls les animaux sauvages devront être déplacés dans des lieux plus appropriés.

Une commissaire demande quel est le profil des visiteurs du parc animalier.

M. Robert répond qu'il n'y a pas de chiffres sur la fréquentation du parc, notamment des communes d'où viennent les visiteurs pour le moment, mais l'étude précisera cet aspect. Il précise que la majorité des visiteurs actuels sont des familles ainsi que des classes d'école.

Une commissaire demande s'il existe des grillages plus légers.

Concernant les grillages, M. Robert répond que l'idée est de viser une intégration paysagère avec des traitements particuliers permettant des clôtures plus basses.

Une commissaire demande où iront les animaux durant les travaux et s'ils seront gardés par la suite.

M. Robert indique que les animaux resteront sur le site durant les travaux et qu'un phasage devra donc être prévu. Il ajoute que les animaux sauvages seront par contre déplacés.

Une commissaire demande si une ferme urbaine sera créée à la place du parc animalier.

M. Robert répond que l'espace animalier serait démonstratif avec des animaux de rente et il mentionne que ce sont les équipes de la Ville qui s'en occuperont. Cela étant, il rappelle que des animaux de rente ont des espérances de vie limitées.

Une commissaire demande si c'est bien juste que 90% des animaux présents sur le site sont déjà des animaux de rente (vaches, moutons, chèvres, cochons, poneys, ânes, volaille, lapins...).

M. Robert confirme que 90% des animaux sur le site sont déjà des animaux de rente.

Une commissaire se demande ce qu'il en est du projet pour réaffecter les réservoirs à des activités musicales.

M. Gomez répond que le projet de réaffecter les réservoirs à des activités musicales n'est pas possible avec un parc animalier. Les réservoirs seront utilisés pour les animaux.

Un commissaire demande si le WWF participera financièrement à ce projet et si d'autres fondations pourraient également intervenir dans le cadre de ce projet.

Concernant la participation financière de fondations ou du WWF, M. Robert répond que cet aspect est envisagé. Il rappelle que la Ville est au bénéfice d'un contrat avec le WWF pour la mise à disposition gracieuse d'un local en bois. Il précise qu'il n'est pas prévu à ce jour de faire participer le WWF financièrement mais il remarque qu'il est possible de l'envisager.

Une commissaire propose une visite du parc mais la majorité des commissaires décident de refuser l'invite (12 non contre 3 oui) et de passer au vote.

Vote

La proposition PR-1408 est acceptée par les membres de la commission par 14 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG) contre 1 non (Ve).

Annexe: présentation Powerpoint des auditionnés:

<https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/QnaWPo9Aen6yQMB>